



Pour le bon déroulement des activités de notre association, nous vous demandons, à l'occasion du renouvellement annuel de votre adhésion, le règlement d'une cotisation par chèque à l'ordre de

no-made-l'association

Le montant de cette cotisation est fixé à 30 €.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Denis Gibelin
Le Président

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

(Veillez à remplir lisiblement ce bulletin)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail

COTISATION ANNUELLE 30 €
<i>Chèque n° à l'ordre de no-made-l'association</i>

Le montant de la cotisation est fixé à 30€ et ouvre droit à une réduction d'impôt selon l'article 200 et 238bis du Code Général des Impôts.